



# Mission 5

# Développement économique, agricole et maritime

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024



## \\ Synthèse de la mission

Après, le Brexit, le Covid, la guerre en Ukraine ou encore la poussée inflationniste que cette dernière a contribué à accélérer, les carnets de commande et la trésorerie de nombre d'acteurs sont aujourd'hui fragilisés, ce qui peut laisser craindre pour certains secteurs d'activités une année 2024 difficile. Notons également que les impacts de la tempête Ciaran ont également amplifié les difficultés de certaines entreprises et nombreuses exploitations agricoles.

Les secteurs du Bâtiment et de l'automobile souffrent déjà avec, pour le 1<sup>er</sup>, l'impact direct de la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement à la construction. Pour le second, la révolution que connaît aujourd'hui la filière avec la montée en puissance de l'électrique qui déstabilise constructeurs et sous-traitants. L'agro-alimentaire est également désormais aussi concerné par des inquiétudes dans le prolongement des difficultés structurelles et des crises conjoncturelles que connaissent les agriculteurs et les pêcheurs, malgré les efforts énormes déjà consentis pour adapter les pratiques et notamment réduire les coûts énergétiques de leurs activités productives.

Ce contexte conforte la Région dans le choix qu'elle a fait d'inscrire l'accélération des transitions et la confortation de l'économie productive, dans sa contribution à la souveraineté nationale ou européenne, comme priorités de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES). L'ensemble des politiques régionales en matière d'enseignement supérieur, d'innovation et de développement économique s'inscrivent dans cette logique avec comme ambition de faciliter la mise à disposition de compétences et d'accompagnements adaptés au service de la performance et de la durabilité des modèles.

Ainsi, en matière d'accompagnement à la recherche en Bretagne, la Région va accentuer l'orientation de ses soutiens vers les thématiques cibles de sa S3, que sont la cyber, la santé, l'alimentation et l'énergie, toujours en prenant en considération l'enjeu climatique.

Il en va de même, dans le cadre du continuum qui va jusqu'à la création d'entreprises des dispositifs de soutien à l'innovation. Ses dispositifs intègrent de manière de plus en plus systématique ces enjeux et y ajoutent désormais ceux liés à l'économie circulaire. La collectivité poursuivra également, en lien avec ses agences économiques, la dynamique en faveur de la localisation/ relocalisation notamment sur la thématique de l'emballage.

Dans un contexte budgétaire contraint, le travail de rationalisation de l'éco-système sera poursuivi dans une logique d'optimisation de l'affectation des crédits. Ceci doit conduire à questionner la valeur ajoutée des structures comme des dispositifs déployés au regard du service offert aux entreprises et en tenant compte de l'activité des autres acteurs, de l'Etat ou privés. Il est ainsi essentiel de tenir compte des évolutions importantes de l'écosystème national et régional de l'accompagnement à l'international, dans un domaine qui est percuté par les fortes évolutions du commerce mondial et de ses pratiques. En témoignent les annonces gouvernementales sur la mobilisation de crédits supplémentaires à destination de Business France et Bpifrance via le Plan « Osez l'Export ».

Plus généralement, la Région poursuivra l'adaptation permanente de ses dispositifs aux besoins des entreprises et des filières, en utilisant la totalité des opportunités d'intervention que lui permet la réglementation. Il en sera ainsi des prises de participation via des fonds d'investissements, ou plus marginalement en direct, dans le double objectif soit d'accompagner des pépites dans leur dynamique de croissance soit, l'exemple d'Aucy en a montré la vertu, de soutenir des entreprises fragilisées conjoncturellement mais dont les fondamentaux sont sains. Elle intégrera de manière systématique dans son analyse les enjeux de RSE.

Enfin, le travail étroit avec les EPCI pour servir au plus près les entreprises, l'artisanat au cœur des territoires sera poursuivi, dans la continuité de la dynamique impulsée dans le cadre des contrats de partenariat avec les intercommunalités.

## \\ SOMMAIRE

### Synthèse de la mission

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

## Un volontarisme affirmé en matière de politique agricole

L'agriculture bretonne est confrontée à de multiples défis autant structurels, vieillissement des exploitants et diminution du nombre d'exploitations, poursuite de la décarbonation, que conjoncturels, crise du bio, tempête Ciaran...

La Région poursuivra son effort en faveur de l'installation, dans le prolongement des Etats Généraux de l'installation Transmission (EGIT) et de son ambition des 1000 installations annuelles. Elle y engagera tous les moyens à sa disposition, dans la suite de son action en 2023 qui lui a permis une montée en puissance sans déstabiliser le financement des agriculteurs. Il s'agira notamment de renforcer les actions qui concernent la formation, dans la continuité du plan d'attractivité des formations adopté en décembre dernier et les actions touchant le foncier dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les EPCI et la SAFER.

La filière bio, déstabilisée par la conjoncture économique globale et notamment les contraintes fortes en matière de pouvoir d'achat de la population fera l'objet d'une attention particulière du Conseil régional, dont le soutien et l'ambition pour cette filière sont présentés dans un rapport dédié, lors de cette même session.

L'accompagnement aux transitions passera aussi par la poursuite de la mobilisation régionale, sur ses fonds propres et en appui sur les fonds européens qu'elle gère. Plus globalement, la Région conditionnera ses soutiens aux investissements productifs à un engagement dans un Contrat de Transition AgroEcologique (CTAE).

L'ensemble de ces actions a vocation à contribuer à la pérennisation d'une agriculture familiale permettant aux exploitants de vivre décemment de leur activité, tout en continuant de fournir des produits de qualité, nécessaire à la souveraineté alimentaire de l'Europe.

### → Une politique mer et littoral ambitieuse et porteuse de transitions

La politique mer et littoral, votée en octobre 2023 connaîtra une série de déclinaisons annoncées par thématiques et sujets spécifiques, dans le courant de l'année 2024. Elle s'articule autour de trois grandes priorités clairement affirmées : Renforcer l'économie maritime, en s'appuyant sur ses filières d'excellence, créatrice d'activités et d'emploi et au service des transitions écologiques ; Garantir des écosystèmes côtiers et des territoires maritimes performants et résilients ; Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien être pour les bretonnes et les bretons.

Egalement votée à l'automne 2023, la stratégie portuaire régionale 2023-2033 se déclinera avec la construction de plans d'actions avec les communautés portuaires, sur chacun des 21 ports régionaux, dans les deux ans à venir. Ces plans d'actions traduiront dans des projets concrets les quatre orientations tracées dans la stratégie : une gouvernance renouvelée : la Bretagne un port, plusieurs quais ; les ports au service de la transition énergétique ; les ports facilitateurs et incitatifs des transitions des filières bretonnes au service du développement territorial ; les ports exemplaires.

La Région poursuivra son action en faveur de la modernisation et de l'adaptation des infrastructures portuaires afin de permettre le développement de nouveaux trafics, au-travers de projets phares tels le Terminal du Naye à St-Malo ou le projet de développement du port de Brest. Elle accompagnera les concessionnaires dans les démarches de certification environnementale performantes. Elle poursuivra son engagement pour faire de ses ports des espaces de développement des nouvelles énergies décarbonées. Seront également engagées des études destinées à permettre une analyse fine de la situation socio-économique des ports bretons dans leur écosystème, et des études climatiques permettant de construire une approche plus durable de la politique d'investissement régionale.

La feuille de route halieutique sera présentée en session début 2024 et vise à accompagner la filière pour que ce secteur reste l'un des piliers de l'économie bleue de la Bretagne dans un contexte de tension majeure sur le secteur de la pêche. Il convient de l'accompagner à la fois dans sa réponse immédiate aux crises, et dans la durée pour assurer sa nécessaire transition et accroître ses capacités de résilience. Le FEAMPA, doté de 58 M€ sur la période 2021-2027, sera pleinement opérationnel en 2024 et l'un des premiers leviers financiers pour soutenir les filières. Il sera complété par des fonds régionaux dédiés. En déclinaison de cette feuille de route, la Région agira pour accélérer l'adaptation de la flotte de pêche et plus globalement la transition énergétique des filières. Elle entend accompagner la filière dans les transformations nécessaires pour limiter son impact environnemental. Elle souhaite promouvoir l'emploi et l'attractivité des métiers, favoriser la compétitivité de la filière et la valorisation des produits, renforcer l'organisation collective à l'échelle régionale et consolider la place de la Bretagne aux niveaux national et européen par une gouvernance renforcée et clarifiée.

La feuille de route en faveur des énergies marines renouvelables sera également actualisée. Il s'agira ici de poursuivre l'animation des travaux de la CRML pour qu'elle puisse contribuer de manière déterminante à la planification maritime, l'accompagnement de la constitution d'une filière pérenne de l'éolien offshore flottant, rapidement compétitive. Il conviendra ainsi de favoriser l'adaptation et l'organisation régionale et interrégionale des ports pour accueillir la filière, de promouvoir le développement de nouvelles technologies comme l'énergie houlomotrice, de

renforcer les outils de prédiction, de lissage, de transport, de stockage de l'énergie produite en mer, de permettre le développement des co-usages et co-activités pour la pêche et l'aquaculture dans les parcs éoliens, de développer les offres de formation autour de tous ces métiers et compétences émergents.

Les transitions maritimes sont aussi l'objet de la feuille de route pour le développement de la propulsion vélique qui sera déployée, contribuant de manière significative à la réduction des GES du transport de marchandises en Bretagne et à faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne. Il en sera de même avec la révision de la feuille de route pour le développement d'une filière « hydrogène » durable, et le déploiement dans les ports bretons d'infrastructures H2 et e-carburants maritimes, la mise en place d'un plan navire H2 pour accompagner les armateurs et l'ensemble de la filière navale à développer des offres H2 pour chaque segment de navire ; et enfin de donner l'exemple avec la flotte de navires de la Région affectée à la desserte des îles.

La politique régionale mer et littoral sera aussi déclinée sur la question complexe de la gestion du trait de côte via des orientations communes Région-Etat qui viseront à accompagner les EPCI dans l'appropriation des enjeux, l'acquisition de connaissances, le partage d'expériences et l'élaboration de politiques locales. Une feuille de route éducation à la mer sera également proposée en 2024. Elle visera à favoriser l'accès de tous à la culture maritime et à faire de la culture maritime un levier pour les transitions.

## Programme 501

## Recherche

### \\ Raison d'être du programme

L'adoption en avril 2023 de la SRTES « Stratégie Régionale des Transitions Economique et sociale » a mis en exergue l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne. Ainsi, les actions menées et soutenues en région s'inscrivent pleinement dans ces orientations stratégiques notamment par la mobilisation des acteurs autour des enjeux climatique et écologique, des défis des secteurs productifs et de la souveraineté ou comme levier de cohésion sociale.

Avec plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance.

Le renforcement de l'excellence et de l'internationalisation de la recherche, en particulier sur les secteurs prioritaires identifiés au sein de sa S3, la « Stratégie de Spécialisation Intelligente », par la mobilisation de nombreuses actions, vise d'une part au développement des connaissances et des compétences sur les domaines clés de la Bretagne et d'autre part contribue à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale sur la région. En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquelles la Bretagne se doit d'être présente.

### \\ 2024 en actions

#### → Poursuite des opérations du CPER 2021-2027 relatives à la Recherche

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022. Son volet « enseignement supérieur recherche innovation », particulièrement important, est ainsi doté de plus de 400 M€, mobilisés par l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, et l'Europe via le FEDER.

Regroupés par thématique de recherche, les projets soutenus visent à conforter les atouts régionaux en recherche et innovation, en cohérence avec la S3 régionale, la SRTES et la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche.

Ces opérations concernent essentiellement l'acquisition d'équipements scientifiques innovants et quelques projets immobiliers visant à héberger des infrastructures de recherche.

Depuis la signature du CPER, tous les méta-projets de recherche contractualisés ont été lancés.

Sur le volet immobilier, on peut citer le démarrage des études sur deux projets à savoir la construction d'un nouveau bâtiment expérimental « EOPS Porcs » sur le site de l'ANSES à Ploufragan (projet TransAgri-Ambiansce) ou la réhabilitation de locaux sur le môle de Sainte Anne du Portzic de l'Ifremer (Projet Brest Bay Base).

#### → Favoriser l'accueil de chercheur.se.s de haut niveau, sur les priorités régionales

L'accueil de chercheurs.se.s de haut niveau dans nos laboratoires bretons constitue un enjeu primordial pour renforcer les compétences sur les secteurs clés de la recherche en Bretagne et accroître notre visibilité internationale.

Ainsi, cet objectif fait l'objet d'un déclinaison opérationnelle dans la SRTES constituant l'un des sept chantiers thématiques dénommé « Amplifier l'attractivité et l'accueil des chercheur.se.s de haut niveau, sur les priorités régionales.

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

6 550 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

15 915 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 575 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Aux côtés du dispositif « Marie Skłodowska-Curie Actions » (MSCA) Cofund Bienvenüe, le dispositif « Stratégie d'attractivité durable » (SAD) est le dispositif socle de la politique d'internationalisation de la recherche en Bretagne. Il a pour objectifs de :

- développer l'excellence et la visibilité internationale de la recherche bretonne dans les priorités de la S3 ;
- favoriser l'implantation et l'intégration de nouvelles compétences, et renforcer durablement l'attractivité de la Bretagne dans ses domaines forts de recherche et d'innovation ;
- contribuer à l'émergence de nouvelles thématiques et renforcer le potentiel de recherche en Bretagne.

Ce sont ainsi 192 projets qui ont été soutenus grâce à SAD entre 2019 et 2023. En l'absence de financement européen en 2024 (projet « Bienvenüe 2 » non sélectionné), l'année 2024 sera une année de transition. Seul le dispositif SAD, rebaptisé « Bienvenüe » à partir de 2024, pourra être mobilisé par les chercheuses et chercheurs bretons. Entre 35 et 40 nouveaux chercheurs au profil international pourront bénéficier d'un financement régional.

Ce dispositif repose sur la stratégie régionale de recherche et d'innovation, la S3. Pour 2024, 5 priorités régionales sont identifiées, et devront être adressées par un nombre significatif de projets : les projets dont la finalité contribuera à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, la thématique one health – santé globale, la thématique cybersécurité, la thématique cohésion sociale et les projets dont la finalité de recherche portera sur l'agroécologie.

La sélection des projets s'appuiera sur un croisement entre ces priorités régionales, la qualité scientifique des dossiers et les politiques scientifiques des unités de recherche et des établissements.

#### → **Consolider la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur les territoires**

La Région entend jouer un rôle actif dans le développement des relations entre le monde scientifique et les citoyens, et pour l'appropriation des sciences par la société civile. En effet, donner des clés de compréhension et de réflexion par les apports de la science et de la démarche scientifique est un enjeu autant démocratique qu'éducatif. La Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) joue ainsi un rôle central dans le développement de l'esprit critique, mais aussi dans la sensibilisation aux approches scientifiques et techniques, et dans l'attrait de ces domaines.

Dans cette optique, la Région soutient les initiatives menées par les principaux acteurs de la CSTI sur l'ensemble du territoire breton, principalement à travers la mise en place, depuis 2011, de contrats d'objectifs et de moyens (COM). Elle soutient également, depuis 2014, le rôle de coordinateur de la CSTI en région, assuré par le « Pôle Bretagne Culture Scientifique » (BCS), qu'anime l'Espace des Sciences de Rennes.

Avec l'achèvement des précédents COM CSTI, établis pour la période 2022-2023 avec Océanopolis, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, l'Espace des Sciences de Rennes et la Maison de la mer de Lorient, s'ouvre en 2024 une nouvelle étape de contractualisation, pour la période 2024-2026. Dans le cadre des COM à venir, les axes stratégiques, déjà affirmés sur la précédente période, demeurent des objectifs à poursuivre : développer l'ancrage territorial et le rapprochement de tous les publics éloignés ; développer des modalités innovantes de médiation scientifique. Par ailleurs, la prise en compte des thématiques transversales de l'égalité femmes-hommes et des transitions écologique et environnementale, s'y trouvera réaffirmée.

La poursuite de ces objectifs prend aujourd'hui une dimension plus structurante, au regard de la Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES), qui affirme la nécessité de consolider la diffusion de la CSTI, et d'amplifier le développement d'actions de CSTI en direction des publics sur tous les territoires.

Dans la période qui s'ouvre, en réponse aux objectifs fixés par la SRTES, il s'agira tout particulièrement de cibler la culture industrielle et les enjeux environnementaux dans les actions de médiation, au travers des futurs COM triennaux 2024-2026, et des dynamiques de coopération facilitées par le Pôle BCS.

## Programme 502

# Usages numériques et cybersécurité

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme porte les orientations concernant les « usages numériques et la cyber sécurité ».

En février 2020, la Région a approuvé son « engagement pour des stratégies numériques responsables ». Cet engagement s'inscrit sur un temps long et s'articule autour de grandes thématiques qui se déclineront tout au long du mandat.

**Pour le développement d'un numérique responsable accessible à tous les citoyens** : la Bretagne est une terre d'innovation en numérique, mais son accès peut être difficile pour une partie de la population. La première thématique traite de notre responsabilité politique à promouvoir et faciliter le développement d'un numérique plus accessible, sobre et raisonné au service des transitions environnementales et sociétales.

Dans cette optique, les services, de plus en plus dématérialisés, sont à mettre en œuvre avec un regard usages/ usagers. La perception des citoyens, face aux services publics numériques, est un enjeu fondamental, tant en termes d'efficacité que d'image. La bonne gestion de la sécurité et la bonne gestion des données personnelles deviennent ainsi des incontournables pour tisser la confiance avec les usagers, et surtout la conserver.

**Au service d'une économie numérique sécurisée** : le second thème concerne l'effort en faveur de l'accompagnement de la numérisation de l'économie et la transition numérique des TPE/PME par la promotion d'événements rassembleurs et structurants pour l'écosystème numérique breton.

Toutes ces actions doivent se poursuivre en intégrant en complémentarité, la dimension de **souveraineté numérique** au travers de ses enjeux de **cybersécurité**, de **gouvernance de la donnée** et **d'intelligence artificielle**.

Les questions de cybersécurité en particulier, constituent la première menace pour les collectivités et les entreprises dans un contexte marqué par une augmentation permanente des cyberattaques le numérique et doit donc être considéré comme un élément stratégique. Ses fondamentaux doivent être consolidés et sécurisés à tous les niveaux. C'est pourquoi, ce budget porte des enjeux majeurs en matière de cybersécurité.

C'est bien une vision globale du numérique qui est inscrite dans ce budget porté par ces lignes de force :

- Un numérique responsable, pour tous et au service des citoyens,
- Un accompagnement de la transition numérique de l'économie bretonne,
- Un numérique sécurisé et maîtrisé.

## \\ 2024 en actions

### → Promouvoir un numérique responsable

Au cœur de l'action pour un numérique plus respectueux de l'environnement, le plan d'action engagé en 2022 va se poursuivre jusqu'à la fin d'année 2024 pour respecter les engagements de la Région Bretagne et confirmer le label numérique responsable de niveau 2. Au programme de 2024 : une meilleure gestion du cycle de vie des matériels numériques internes à la Région, une extension du processus de réemploi du matériel informatique aux lycées et l'extension des pratiques d'écoconception aux services publics régionaux. Toutes ces mesures doivent contribuer à atteindre l'objectif de réduction de 24 % des gaz à effet de serre de la Région d'ici à 2030.

Les crédits consacrés à cette action totalisent 174 k€ en autorisation d'engagement.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 222 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 015 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 173 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → Assurer un développement du numérique pour tous et développer les compétences numériques

La Région mène cette action en coopération avec d'autres partenaires. Elle vise à permettre un meilleur accès aux services numériques, publics et privés, de l'ensemble des citoyens bretons, même les plus éloignés. Ce programme s'appuie entre autre sur la participation aux feuilles de route de l'inclusion numérique au niveau régional et départemental, l'outillage des acteurs du territoire en matière de diagnostic de fragilité face aux exigences numériques par le soutien au programme PorTReA. La Région y consacrera un budget de 340 k€ en autorisation d'engagement en 2024.

Afin de soutenir partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux d'études et d'analyses sur le sujet de l'inclusion sera renouvelé en 2024 à hauteur de 180 k€.

### → Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

La première version de la plateforme de services publics numériques « Mes-services.bzh » à destination des usagers, collectivités et acteurs économiques a été mise en ligne en 2023. Des tests utilisateurs et le *design* d'une nouvelle version, visant à davantage de clarté et de lisibilité pour les usagers est en cours de finalisation.

A terme, en proposant aux usagers bretons des services personnalisés, cette plateforme simplifiera l'accès aux services publics sans se substituer aux collectivités, dans le respect des compétences de chacun. Elle constitue un hub à vocation servicielle et offre une vitrine aux collectivités.

Enfin, concernant le dispositif de gestion des identités « Mon-compte.bzh », 75 000 comptes sont désormais actifs fin 2023 et cinq premières applications y ont été raccordées en 2023 : tarification solidaire pour les lycées, Pass commerce, Korrigo, Glad pour tous et Breizh Cyber, complétant les 3 applications déjà raccordées en 2022. La fonctionnalité « ma santé numérique » a été primée à plusieurs reprises.

Pour 2024, l'engagement financier de la Région pour poursuivre ce projet représente 200 k€ en autorisation de programme notamment pour assurer le financement des prestations de maintenance évolutive de la plateforme, et 441 k€ en autorisation d'engagement pour couvrir les frais de maintenance corrective, de souscription de licences et d'hébergement.

### → Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

La filière cybersécurité en Bretagne est particulièrement à la pointe avec un maillage large sur ses deux piliers, civils et militaires : collectivités territoriales, services de l'Etat, secteur associatif et privé, entreprises et start-ups, enseignement et recherche...

Ensuite, selon une étude réalisée par Bretagne développement innovation (BDI) auprès d'entreprises, collectivités et associations, un tiers des acteurs déclarent avoir subi un incident de sécurité informatique, la plupart du temps par rançongiciel.

Fort de ces atouts et conscient des enjeux liés à la cybersécurité, le Conseil Régional, à l'unanimité, en 2022, a approuvé une stratégie régionale en matière de cybersécurité avec pour principaux objectifs de :

- Fédérer l'écosystème de la cybersécurité pour lui assurer la meilleure visibilité au national et en Europe ;
- Soutenir l'innovation et l'émergence de services et produits de confiance ;
- Développer les formations et diversifier le vivier en adaptant celles déjà existantes et en développant de nouveaux cursus ;
- Renforcer la sécurité des systèmes d'information des organisations publiques et privées pour assurer leur performance et compétitivité ;
- Sensibiliser la société bretonne à l'ensemble des risques cyber en faisant connaître les bonnes pratiques de l'hygiène numérique.

La Bretagne s'est également associée à la dynamique nationale du Campus Cyber en 2023, en s'appuyant sur la complémentarité des compétences territoriales bretonnes pour penser un projet qui vise au développement économique des sociétés bretonnes, au rayonnement de la recherche et de l'innovation, à la diffusion de la cybersécurité dans la société bretonne et à répondre aux besoins de compétences. C'est donc l'ensemble de l'écosystème impliqué sur la filière de la cybersécurité sur l'ensemble du territoire breton qui sera acteur du campus cyber régional dont les statuts ont été votés le 13 décembre 2023 et qui sera officiellement lancé en 2024.

En outre, afin d'être en mesure, sur son propre territoire, de répondre correctement aux menaces croissantes en matière numérique, le centre de réponse aux cyberattaques de la Région Bretagne « Breizh Cyber » a été mis en service fin 2023. Destiné aux PME et entreprises de taille intermédiaire, associations et collectivités locales, il s'inscrit pleinement dans la stratégie cyber de la Région Bretagne. Ce centre a été lancé avec le soutien de l'Etat et de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), dans le cadre du plan France Relance.

Enfin, la convention qui sera signée en 2024 entre la Région et le Ministère des Armées visera à renforcer le lien fort et étroit entre la Bretagne et l'armée, notamment dans des domaines clés comme le cyber et l'intelligence artificielle.

→ **Plusieurs outils sont financés par ce programme au service de cette stratégie :**

Ce programme porte également le financement de la Région dans deux outils bretons à dimension nationale : le Pôle d'excellence cyber (PEC) qui, créé en 2014 par le ministère des Armées et la Région Bretagne, fédère au niveau national des acteurs de la recherche, de la formation et de l'industrie pour contribuer à développer la filière cyber française et la promouvoir à l'international et le M-CERT France Cyber Maritime qui a pour mission d'apporter au monde maritime et portuaire des réponses concrètes et adaptées en matière de cybersécurité, afin de renforcer la résilience du secteur et de promouvoir l'excellence française en cybersécurité maritime en Europe et à l'international.



## Programme 503

# Innovation et économie de la connaissance

## \\ Raison d'être du programme

L'innovation sous toutes ses formes (technologiques, frugales, organisationnelles...) représente un puissant levier de transformation de l'économie, qu'il s'agisse d'évolutions des secteurs historiques (alimentation, industrie des mobilités...) ou d'émergence d'activités nouvelles (économie circulaire, transport vélique, nouvelles mobilités, énergies renouvelables...). Le programme 503 représente ainsi le socle de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de celle-ci partout en Bretagne, quels que soient les profils d'entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...). Prolongé par le programme 504 s'agissant des principaux domaines d'innovation stratégiques, il se matérialise en particulier par :

→ Une gouvernance régionale de l'innovation, s'appuyant en particulier sur le cadre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3). L'ensemble des opérateurs régionaux d'innovation ont vocation à constituer une chaîne de valeur complète et cohérente de l'accompagnement, de la valorisation de la recherche académique à l'accélération des entreprises : SATT Ouest Valorisation, Bretagne Compétitivité, Centres d'innovation technologiques (CIT), Technopoles, Bretagne développement innovation. Il s'agit de disposer d'un écosystème d'accompagnement à l'émergence et au développement de projets innovants performants, qui mobilise l'ensemble des dispositifs régionaux, nationaux (France 2030...) et européens d'aide à l'innovation ;

→ Une gamme transversale de dispositifs d'aides aux entreprises, INNO, pour soutenir et impulser les projets d'innovation, en particulier pour accompagner les enjeux de souveraineté et les transformations écologiques et sociales, en complémentarité des outils nationaux d'innovation des PME (Bpifrance, ADEME,...).

## \\ 2024 en actions

→ **Décliner la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3)**

Il convient de poursuivre l'adaptation de la politique régionale d'innovation dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) pour la période 2023-2028, votée en avril 2023. Ce socle de référence des politiques publiques régionales en matière d'orientation, de formation et de développement des compétences, d'enseignement supérieur/recherche, et de développement économique, va permettre d'ajuster le cap de la stratégie régionale de recherche et d'innovation en particulier autour des 3 objectifs principaux de la SRTES. Il s'agit d'accélérer la transformation écologique de l'économie, de renforcer la souveraineté notamment industrielle, et de consolider la cohésion sociale de la Bretagne. Ces priorités ont vocation à devenir la boussole de la mise en œuvre de la S3 en appui de l'écosystème régional d'innovation et des dispositifs d'aide, ainsi que du volet innovation du Programme Opérationnel FEDER/ FSE+ 2021-2027. La gouvernance de la S3 pourra s'appuyer en 2024 sur la création d'un baromètre de la S3, visant à rendre compte de manière simple et synthétique des dynamiques régionales, afin de mieux les piloter.

Les enjeux au croisement des transitions et de la souveraineté à l'échelle nationale et européenne pourront également amener la collectivité à soutenir des études ou recherche-actions telles que le programme expérimental lancé par le Shift Project sur la territorialisation du Plan de Transformation de l'économie (projet VERB), ou encore des événements fédérateurs tels que le Forum Economique Breton (FEB), désormais devenu un rendez-vous incontournable des acteurs économiques et de l'innovation, où il convient d'affirmer les orientations régionales de la SRTES.

→ **Mobiliser l'écosystème d'innovation dans le nouveau cadre 2023-2027**

En appui des orientations formalisées par la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), les forces vives de recherche et d'innovation ont

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

6 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

10 850 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

vocation à servir les filières économiques et les entreprises régionales, en particulier les PME. Pour une grande partie des opérateurs de l'innovation, il s'agit de décliner des conventions d'objectifs et de moyens 2023-2027 en partenariat avec l'ensemble des collectivités concernées, pour gagner en lisibilité, en efficacité, dans une démarche de synergies renforcées entre l'ensemble de ces opérateurs et avec des objectifs renforcés en matière de transitions.

- La SATT (Société d'accélération du Transfert de Technologies) Ouest Valorisation, filiale de valorisation de la recherche publique de l'ouest (universités, grandes écoles, grands organismes de recherche), dont le Conseil régional est administrateur a vocation à s'articuler pleinement avec les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) et le PEPITE Bretagne dédié à l'entrepreneuriat étudiant, et plus globalement, avec l'ensemble des outils au service de la valorisation de la recherche, du transfert de technologies et de l'entrepreneuriat.
- Les Centres d'innovation technologique et plateformes de R&D, traits d'union entre recherche académique et besoins économiques des filières, sont accompagnés dans le cadre du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation du CPER, et font désormais l'objet de Conventions cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) partagées avec les collectivités bretonnes. Y sont définies les orientations stratégiques partagées centres/collectivités, les priorités d'actions, les soutiens budgétaires prévisionnels. La fédération ACT Food Bretagne (ADRIA, VEGENOV, INNOZH, CEVA, IDMER) constitue un acteur clé de ce collectif. En complément, le CEA Tech poursuit également son déploiement sur la Bretagne, au travers de son site de Quimper, en liens étroits avec ACT Food, Quimper Bretagne Occidentale et le Conseil départemental du Finistère. Biotech Santé Bretagne, mobilisée au service des filières Biotech et Santé dans ses différentes composantes, poursuivra aussi l'animation de la feuille de route du Domaine d'innovation stratégique « Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie », en maintenant une attention toujours forte aux projets de santé numérique, au vieillissement et au handicap.
- Les Technopoles, ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, de l'incubation au développement, en passant par les programmes européens ou l'orientation vers les projets collaboratifs de R&D poursuivront leurs actions. En lien étroit avec les EPCI bretons, les 7 technopoles bretonnes sont porteuses de la dynamique « French Tech », en mobilisant notamment autour d'événements axés sur les transitions : Femmes & Numérique, Solutions4Good, Imagine Summit... Les Technopoles poursuivront leur engagement au service de l'innovation pour accompagner les projets « à impact » centrés sur les grandes transitions numérique, écologique et sociale, ou encore d'économie circulaire.
- « Bretagne Compétitivité », agence d'innovation et d'accompagnement des transitions industrielles de la CCI Bretagne, est aussi un opérateur au service des transitions en appui en particulier des parcours « Crisalides » (éco-activités), en lien avec le collectif BreizhFab pour l'accompagnement des mutations industrielles, et en lien avec l'ensemble de l'écosystème (BDI, CRESS, Technopoles...) pour l'accompagnement de la transition écologique et énergétique de l'économie. Après une première édition 2023 à Lorient, avec l'appui de l'ADEME et de collectivités partenaires, il est prévu que Bretagne Compétitivité coordonne l'« Open de la transition écologique et énergétique » 2024 sur Quimper, pour diffuser les priorités de la SRTES. C'est aussi dans cet esprit que la collectivité soutient les outils d'innovation frugale ou d'innovation centrée sur les transitions, partie intégrante de l'écosystème d'innovation, tels que l'ECLOZR et le Design Lab Bretagne, Cleantech Open France, et le Low-tech Lab.

#### → **Consolider la gamme de dispositifs INNO autour des priorités de la SRTES**

Les filières bretonnes et leurs entreprises doivent accélérer leurs mutations dans un contexte de transformation écologique et sociale mais aussi d'accroissement des enjeux de souveraineté. La gamme INNO, essentiellement au service des TPE et des PME bretonnes, permet d'accompagner ces évolutions, en particulier en matière écologique et énergétique, en appui de la déclinaison « sobriété » de la gamme. Aussi, après une première phase de mise en œuvre de cette gamme représentant plus de 30% des projets, l'objectif en 2024 sera d'accompagner 50% des projets d'entreprises dans des dynamiques vertueuses d'un point de vue écologique, et inscrits dans des démarches d'économie circulaire. A ce titre la déclinaison « sobriété » sur l'ensemble des dispositifs INNO sera consolidée, par exemple avec la reconduction et l'amplification du nouveau dispositif INNO EXPE SOBRIETE, qui permet d'expérimenter les projets d'innovation d'entreprises inscrits dans des démarches de réduction de l'impact environnemental de leurs produits/services, d'économies de ressources, de décarbonation, de low-tech, d'économie circulaire, d'énergies renouvelables...

Par conséquent, les dispositifs régionaux d'aide à l'innovation seront reconduits en 2024 dans leur diversité d'objectifs et de cibles (INNO Conseil pour les TPE, INNO R&D pour les PME, INNO R&D Collaborative, INNO EXPE), chacun avec sa déclinaison « sobriété », sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la maturation de la recherche et du transfert de technologies à l'accélération d'entreprises innovantes (incubateur Emergys Bretagne, PHAR, Booster Bretagne, Inno Market'Up...) et au soutien aux projets d'innovation industriels structurants, de manière articulée au nouveau Programme opérationnel FEDER/ FSE+ et aux dispositifs de l'Etat et ses agences (ANR, ADEME, Bpifrance...).

## Programme 504

# Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

## \\ Raison d'être du programme

Le programme 504 vise à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques bretons, en mettant en synergie recherche publique et privée, et en cherchant à aligner les forces d'innovation d'une filière, sur les mêmes objectifs. En appui des Pôles de compétitivité et des programmes collectifs d'innovation, il s'agit aussi de mettre en synergie les stratégies régionales (S3, SRTES) avec les stratégies nationales (France 2030, stratégies de filières...), en particulier sur les enjeux de transition écologique, énergétique et climatique d'une part, et de souveraineté d'autre part (alimentaire, énergétique, numérique...).

## \\ 2024 en actions

→ **Pôles de compétitivité : « innovation collaborative, croissance collective » (phase 5 2023-2026)**

Chacun des Pôles de compétitivité présents en Bretagne œuvre à la transformation de ses filières par l'innovation, en mobilisant les compétences de R&D du territoire. Valorial pour les filières alimentaires, Images & Réseaux pour le numérique sécurisé, sobre et souverain, ID4Mobility pour l'industrie des mobilités, Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles et les matériaux, Vegepolys Valley pour les filières du végétal, et Atlanpole Biothérapies pour la santé. Intégrés à l'écosystème régional d'innovation aux côtés des technopoles, des centres d'innovation technologique, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI), les Pôles permettent de développer des expertises sectorielles et de déployer une culture collaborative entre acteurs académiques et entreprises, sur le grand ouest. Si, au niveau national, les Pôles reposent sur le crédo « l'innovation collaborative pour une croissance collective » s'ajoutent, au titre de nos stratégies régionales, les enjeux de souveraineté, de cohésion sociale, et d'accélération des transformations écologiques de l'économie.

Les Pôles seront en particulier attendus sur l'animation de l'innovation de leurs domaines, l'accompagnement de projets d'innovation collaborative entre entreprises et laboratoires, et l'expertise et le soutien de projets structurants d'entreprises (France 2030, ADEME...) centrés sur les enjeux de transitions et de souveraineté dans le cadre de la déclinaison de la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3). Les antennes des Pôles ligériens en Bretagne se déploieront en appui des centres d'innovation bretons (Vegenov pour Vegepolys Valley, Biotech Santé Bretagne pour Atlanpole Biotherapie, et Institut Maupertuis pour EMC2).

Les études nationales récentes permettent de confirmer la valeur ajoutée des Pôles sur leurs secteurs d'activité et sur le niveau d'innovation des PME. Il s'agit pour autant de poursuivre l'amélioration continue de la mesure de l'impact de leurs actions à l'échelle régionale, et de garantir un reporting auprès des collectivités, au regard des moyens engagés ces 15 dernières années pour ce dispositif (fonctionnement et investissement). Nous allons dans cet esprit poursuivre l'homogénéisation des modalités de soutien avec la Région des Pays de la Loire. A cet effet, pour le fonctionnement des Pôles, il est proposé de maintenir leur niveau de financement annuel en conservant une part majoritaire de subvention fixe, mais en accentuant la part variable sur objectifs, en la focalisant sur la participation des entreprises bretonnes aux projets collaboratifs et structurants, sur la capillarité de l'action des Pôles sur l'ensemble du territoire breton, et sur la ventilation de leurs actions au prisme des 3 grandes orientations de la SRTES. Le soutien de l'Etat aux Pôles, annoncé stable sur la période 2023-2026, est matérialisé par une convention entre l'Etat et la Région, avec un transfert des crédits à la Région. Dans ce contexte de pilotage régional de la politique des Pôles, il est proposé de poursuivre le co-pilotage avec la Région des Pays de la Loire qui partage avec la Bretagne les 7 Pôles de compétitivité (comité de suivi bi-régional installé en avril 2023).

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

8 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → Garantir un continuum des soutiens aux projets collaboratifs et structurants de R&D

En complémentarité avec les dispositifs nationaux « France 2030 » les dispositifs régionaux, centrés sur les transitions et les enjeux de souveraineté, ont vocation à se stabiliser sur la période, pour garantir d'une part un niveau élevé de soutiens à la collaboration publique/privée, et d'autre part une lisibilité et une visibilité tout au long de l'année pour les acteurs économiques :

- Le dispositif « i-démo » ou « France 2030 régionalisé » cofinancé avec l'Etat, contractualisé dans le cadre du CPER, a été lancé en 2022, et doit permettre de présenter les meilleurs projets retenus sur 2 vagues d'appels à projet courant 2024, pour des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche, avec des ambitions de niveau national, et des budgets compris entre 1 et 4 M€.
- L'appel à projets régional au « croisement des filières (S3) » cofinancé et contractualisé dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, pour des projets entre 500 k€ et 1 M€. Le principe du renouvellement de cet appel à projets en 2024 a été validé en Commission permanente de décembre 2023, pour permettre le soutien à des projets, avec un volume de 3 M€ d'aides (FEDER/Région). Il s'agira de financer des projets collaboratifs régionaux associant a minima une PME, une autre entreprise, et un laboratoire, visant la conception de nouveaux produits/process/services à 3 ans.
- Les Pôles de Compétitivité ouvrent enfin, au besoin, des appels à manifestations d'intérêt ou des appels à projets à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire, pour des projets sollicitant généralement moins de 500 k€ d'aide régionale et pour des projets d'environ 24 mois.

Cette logique d'investissement permet de couvrir l'ensemble du spectre, des petits projets collaboratifs initiés entre les TPE et les acteurs de la recherche, aux projets de filières de dimension nationale, optimisant ainsi les crédits des collectivités bretonnes en liens étroits avec Bpifrance, le FEDER et l'Etat. En effet, ces différents dispositifs ont vocation à s'inscrire dans le cadre de la convention de collaboration entre collectivités bretonnes, unique en France, formalisée entre la Région et les EPCI, dont le renouvellement sera proposé début 2024 pour la période 2024-2027, dans la continuité du partenariat Région/EPCI sur le champ du développement économique voté mi-2023 (61 conventions de partenariat).

Globalement, ces dispositifs ont vocation à répondre aux enjeux de l'accélération des transformations de l'économie (objectifs environnementaux, sociaux, de souveraineté), dans le cadre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation S3 2021-2027 et de la SRTES, et permettent ainsi de mettre en synergie les autres cofinanceurs sur ces objectifs stratégiques (collectivités infra-régionales, Bpifrance, FEDER, Etat).

### → Soutenir les programmes nationaux et européens au service des filières bretonnes

Dans le sillage des écosystèmes des Pôles de compétitivité, plusieurs dynamiques régionales ont émergé ces dernières années, pour catalyser la recherche et l'innovation de nos principales filières, et faire rayonner la Bretagne en France et en Europe, autour de projets collectifs de recherche et d'innovation.

Dans le domaine maritime, outre le Pôle mer Bretagne Atlantique, les outils collectifs au service de la recherche et de l'innovation maritime bretonne tels que le « Campus Mondial de la Mer » (animé par le Technopôle Brest Iroise et porteur du Océan Hackathon, de la Sea Tech Week etc.), France Cyber Maritime, ou encore France Energies Marines (FEM) constituent des outils collectifs puissants au service des filières maritimes. Ces dynamiques ont vocation à s'inscrire dans le Domaine d'innovation stratégique régional dédié à l'économie maritime et à alimenter les axes d'innovation de la feuille de route maritime votée en octobre 2023.

Dans le domaine Agri-Agro, l'Institut Carnot breton « Agrifood Transition » va s'engager dans une nouvelle phase de labellisation par l'Etat et l'ANR (Agence nationale de la recherche). Cet outil national regroupant l'ensemble des composantes de recherche et des centres d'innovation Agri-Agro permet d'accélérer la contractualisation entreprises/recherche. Il conviendra de poursuivre le soutien des projets de R&D entre laboratoires et centres d'innovation, et d'accompagner la nouvelle stratégie, en accentuant les objectifs de transition agroécologique et alimentaire.

Dans le domaine du numérique, l'Institut de recherche technologiques (IRT) doit entrer dans une nouvelle phase et restructurer ses activités pour équilibrer son modèle économique. La Région, en lien avec Lannion-Trégor Communauté et Rennes Métropole, poursuivra en 2024 l'ajustement de ses crédits en faveur de l'IRT pour basculer progressivement d'un financement récurrent vers un financement de projets partenariaux entre/ avec les laboratoires et les entreprises des filières clés du territoire (santé, mer...). Dans ce domaine numérique, outre le secteur clé de la Cybersécurité (Cf. Programme 502) ou encore de l'intelligence artificielle (projet sequoIA porté par l'Université de Rennes), citons également la dynamique du « spatial ». En effet, ce secteur s'appuie sur un trépied, avec la mobilisation du Pôle Mer Bretagne en tant qu'animateur du « Booster Morespace », le Technopôle Brest Iroise en tant qu'animateur de l'incubateur financé par l'ESA (Agence Spatiale Européenne) « ESA BIC Nord France », et la constitution en 2023 de l'Institut régional d'innovation spatial « IRISPACE » porté par l'Institut Mines Télécom Atlantique (IMTA). A l'appui de cet écosystème, nous allons renouveler notre partenariat avec le CNES en 2024, pour la période 2024-2028 permettant de développer le continuum recherche-formation-innovation-développement des entreprises, au service des souverainetés (surveillance maritime...) et de la transition écologique (données climat, suivi du trait de côte...). Enfin, sur le secteur de la transition industrielle et des mobilités, Excelcar intégrera le Pôle d'Excellence Industrielle de la Janais, qui constituera le creuset de nouvelles activités d'innovation industrielle pour la construction et les mobilités durables.

## Programme 505

# Création, développement et transmission d'entreprises

## \\ Raison d'être du programme

Alors même que les données pour l'ensemble de l'année 2023 ne sont pas encore toutes connues, la tendance des derniers mois indique un nombre de créations d'entreprises en baisse et celui des défaillances en hausse. S'il convient de rester prudent à ce stade sur l'analyse de ces chiffres, on observe un repli côté micro-entrepreneurs, alors que la Bretagne était, au cours de ces dernières années, parmi les premières régions françaises sur ce champ.

La vigilance est de mise s'agissant de l'évolution des défaillances d'entreprises qui repartent à la hausse après le « gel » post Covid.

C'est dans ce contexte que la Région réaffirme son engagement pour la sécurisation des projets de création ou de reprise, et notamment autour de l'entrepreneuriat féminin, et le soutien à la pérennisation des entreprises créées, à travers son dispositif phare qu'est Pass création.

La stratégie régionale s'appuie également sur un ensemble cohérent d'outils partenariaux de financement capables d'intervenir sous forme de garanties d'emprunt, de prêts d'honneur, de fonds propres et quasi-fonds propres à toutes les phases clés de la vie de l'entreprise (amorçage, création, développement, transmission). Certains de ces outils, qui ont besoin de moyens renforcés cette année, seront donc redotés.

## \\ 2024 en actions

### → Pass Création : renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de la création-reprise

2024 est la 3<sup>ème</sup> des quatre années de déploiement des marchés du dispositif régional d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises « Pass création ». Après l'intégration, en 2022, aux côtés des accompagnements individuels, d'ateliers collectifs permettant d'approfondir certaines thématiques et compétences, la Région a souhaité aller plus loin, en 2023.

Ainsi, afin de renforcer la qualité et l'accessibilité de son intervention, deux appels à projets ont été ouverts, via des financements FEDER. L'un pour financer l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises de publics aux besoins spécifiques, l'autre pour financer la sensibilisation de conseiller.e.s « Pass création » à l'accompagnement de ces publics et à l'intégration des transitions à toutes les étapes des parcours de création.

En 2024, la Région suivra attentivement la mise en œuvre de ces offres d'accompagnement complémentaires, au service des créatrices et créateurs d'entreprises. Par ailleurs, la Région maintiendra en 2024 son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence et sa participation financière aux salons de la création-reprise de portée régionale<sup>1</sup>.

### → Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat féminin

La Région poursuit son soutien au développement de l'entrepreneuriat féminin, par son aide aux actions de plusieurs associations bretonnes. En 2024, deux d'entre elles poursuivront également l'animation d'ateliers collectifs réservés aux femmes, à travers « Pass création ». Les opérateurs de ce dispositif renforceront encore la promotion, en 2024, de ces ateliers, auprès des bretonnes, en création ou reprise d'entreprise.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

3 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 425 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 727 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 310 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

<sup>1</sup> Budget Pass création : 1,9 M€ par an. Budget FEDER création : 562 500 € par an

### → Soutenir les entreprises et les dirigeant·e·s en difficultés, dans une conjoncture plus tendue

La Région est présente à toutes les phases de vie des entreprises et permet également l'accompagnement des entreprises en difficulté. Les associations soutenues œuvrent à la détection des difficultés des entreprises et facilitent la résolution des problèmes ou, postérieurement quand le curatif n'est plus possible, contribuent à l'accompagnement des chefs d'entreprises pendant et après la phase de liquidation judiciaire. Alors que la conjoncture économique donne globalement des signes de ralentissement, il s'agira de renforcer l'engagement collectif des partenaires de l'accompagnement et de la prévention. Cela passe par l'action au quotidien des réseaux mais également par l'animation du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ), sur chacun des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

### → Conforter les outils de financement du haut de bilan, d'immobilier d'entreprise et de transition énergétique

L'année 2024 verra la poursuite de l'effort pour le renforcement des outils financiers régionaux, dans le prolongement de 2023 qui a été particulièrement intense en la matière puisqu'elle a été marquée par trois opérations significatives.

Ainsi, l'augmentation de capital de Breizh Up de 10 M€ est intervenue en fin d'exercice, conformément à la feuille de route tracée dans l'étude ex-ante préalable à la mobilisation de FEDER en ingénierie financière ; alors que les éléments permettant la clôture des soutiens accordés sur 2014-2020 ont été déposés, une nouvelle demande de soutien des fonds européens 2021-2027 est en cours d'instruction. Au terme de la procédure de sélection engagée en 2023, le gestionnaire de Breizh Up pour la période démarrant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 reste UI Investissement, qui s'est engagé à renforcer son analyse des jeux de RSE du portefeuille en lien avec la SRTES.

Par ailleurs, la Région, aux côtés de la Banque des Territoires et des banques de place, a participé pour 2 M€ à l'augmentation de capital visant à augmenter les capacités d'intervention de SemBreizh. Cette dotation a permis de renforcer cet outil non seulement en termes de moyens, mais aussi de coopération accrue avec les collectivités du territoire. En effet, 31 nouveaux entrants (EPCI ainsi que les îles d'Ouessant et de Bréhat) ont contribué à l'opération. Au final, le capital de SemBreizh est ainsi passé de 11,3 M€ à 15 M€, soit une hausse de plus de 3,7 M€.

Ces moyens renforcés ont permis à SemBreizh de prendre part à l'augmentation de capital de Breizh Immo (qui s'est réalisée en 2023), mais aussi à celle de Breizh Energie (en cours), tout en s'engageant fortement dans la création d'un nouvel outil financier dédié à la filière touristique, Breizh Tourisme, en vue de compléter le panel des solutions de financement disponibles pour les acteurs de ces filières stratégiques pour la Bretagne.

Enfin, la première phase du renforcement de capital de Breizh Invest PME a été mise en œuvre pour un total de 3 M€, dont 1 M€ d'apport de la Région, permettant de pérenniser cet outil régional partenarial qui regroupe toutes les banques de place aux côtés de Bpifrance et de la Région.

Il est prévu d'engager en 2024 la deuxième étape de cette opération pour un montant identique de 3 M€ (dont 1 M€ d'apport de la Région) afin que Breizh Invest PME consolide son modèle économique avec un niveau d'investissement accru et une équipe plus structurée capable notamment de mettre en place et piloter la stratégie ESG de l'outil. La cible privilégiée de Breizh Invest PME reste la transmission de PME, ceci afin de contribuer notamment au maintien des centres de décision sur l'ensemble des territoires en Bretagne.

En ce qui concerne les autres outils, une phase de dialogue de gestion s'ouvre pour donner à France Active Bretagne de la visibilité sur les financements mobilisables pour la période 2024-2026 de la part des principaux partenaires du fonds de garantie qu'elle anime. La garantie France Active permet à des personnes ne pouvant mobiliser que peu de ressources personnelles, voire étant en situation d'exclusion professionnelle ou sociale, d'accéder aux crédits bancaires nécessaires au lancement de leur entreprise. En 2022, plus de 800 opérations -dont une majorité de créations portées par des demandeurs d'emplois, des jeunes et/ou bénéficiaires des minima sociaux- ont pu en bénéficier.

Par ailleurs, un suivi fin sera fait sur la mobilisation des outils de financement partenariaux, notamment ceux opérés par Bpifrance. Si leur sollicitation était croissante, une re-dotation pourrait être envisagée, en s'assurant bien sûr qu'ils conservent la logique d'effet levier.

## Programme 506

# Accompagnement des entreprises et de l'emploi

## \\ Raison d'être du programme

Les actions de ce programme visent le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts pour anticiper les mutations sociales, les bouleversements autour des ressources, les évolutions technologiques et ainsi maintenir leur compétitivité, leur équilibre social et leur ancrage territorial.

## \\ 2024 en actions

### → Pour des entreprises de l'industrie agro-alimentaire (IAA) engagées auprès du monde agricole et autour des transitions environnementales et sociétales

La nouvelle programmation européenne 2023-2027 est à présent lancée. L'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre du dispositif de soutien aux IAA, validé dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEADER).

L'agroalimentaire est le 1<sup>er</sup> secteur d'activité industriel en Bretagne, qui pèse 42 % des emplois industriels. Il représente donc un enjeu majeur en Bretagne d'autant qu'il est fortement lié à notre tissu agricole et qu'il maille le territoire.

Afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises agroalimentaires dans leurs projets d'investissements et de transitions, le dispositif « Pass Compétitivité IAA » est ouvert depuis le 17 juillet 2023 et ce jusqu'à fin juin 2024.

Ce 1<sup>er</sup> appel à projets, de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027, s'adresse aux entreprises agroalimentaires qui transforment, stockent, conditionnement et commercialisent des matières premières agricoles. Il permet de les accompagner afin d'être plus compétitives, d'améliorer les conditions de travail de leurs salariés, de renforcer leur efficacité énergétique, la préservation de l'environnement ou d'améliorer la qualité des aliments en investissant dans du matériel performant. Le renforcement de la conditionnalité de cet AAP passe par de nouvelles modalités de sélection des dossiers qui prennent en compte notamment l'engagement dans les transitions, un lien renforcé à l'amont agricole en garantissant aux producteurs des prix rémunérateurs tenant compte des prix de revient comme le prévoit la loi EGALIM, les conditions de travail et l'accompagnement des salariés, la qualité et la sécurité alimentaire ou bien encore la majoration dans le cadre d'une reprise de friche dans le cadre de la construction ou de l'extension de leur site pour la réalisation de ce projet. Ces nouveaux critères s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) votée en avril 2023.

Sur la période 2023-2027, l'enveloppe FEADER allouée sur cette mesure représente plus de 25 M€. La contrepartie régionale nécessaire pour mobiliser cette enveloppe s'élève à plus de 16 M€. Sur la précédente programmation 2014-2023, ce sont plus de 77 M€ de fonds publics qui ont été mobilisés sur ce dispositif qui a permis de contribuer largement au renforcement des process et in fine de contribuer à la préservation des emplois.

### → Le dispositif PASS Commerce et artisanat renforcé autour des centralités et des transitions environnementales et numériques

Le dispositif, déployé depuis plus de 6 ans, visant à soutenir les petites entreprises de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres-villes et centres-bourgs, est désormais déployé sur l'ensemble des 61 EPCI bretons. Au cours des dernières années, il a connu quelques ajustements pour tenir compte du contexte économique mouvant (assouplissements dans le contexte Covid, soutien accentué en matière de digitalisation et numérisation). Depuis son lancement, se sont ainsi près de 4 300 entreprises qui ont été accompagnées par ce dispositif, avec au moins un projet soutenu

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

15 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 255 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 175 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

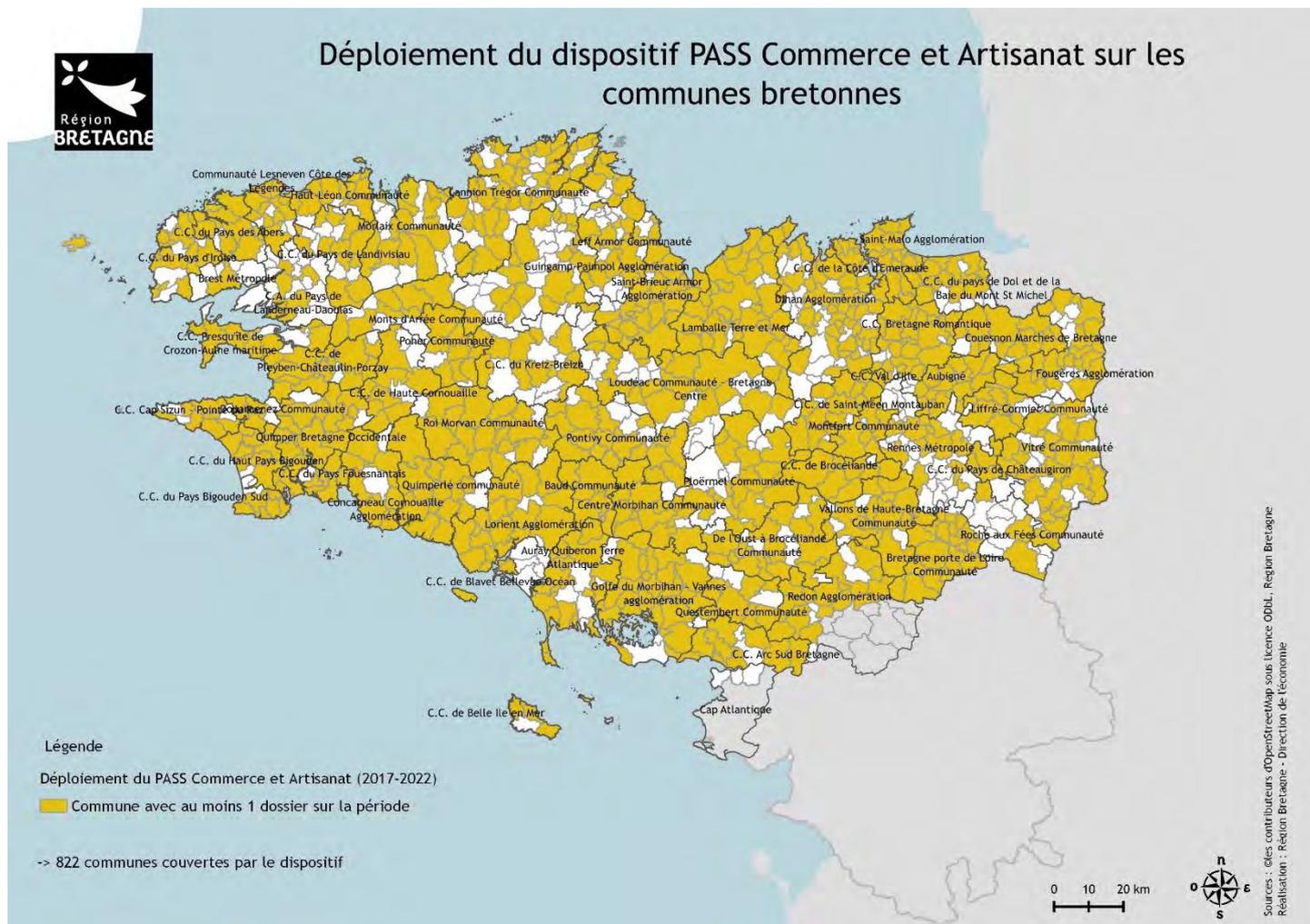
3 565 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

sur 68% des communes bretonnes. Le montant des subventions accordées en co-financement avec les EPCI s'élève à 21,7 M€, dont une part Région de 9,5 M€ (*chiffres à fin 2022*).

La montée en puissance du dispositif sur les territoires ne cesse de se confirmer. Ainsi, la seule activité du 1<sup>er</sup> semestre 2023 représente 640 entreprises accompagnées pour un total de subventions versées en co-financement avec les EPCI de 2,7 M€ dont une part régionale de plus d'1,2 M€.

Des ajustements au dispositif ont été apportés à l'été 2023, avec notamment un recentrage des accompagnements vers les centralités et le soutien aux investissements permettant de réduire encore plus fortement les impacts environnementaux et l'accompagnement à la digitalisation.



### → Accompagner les entreprises du tourisme

Après une année exceptionnelle en 2022, qui succédait à 2 années de crise sanitaire, la saison touristique d'été 2023, bien que favorable, était en léger recul. Sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 20 août 2023, 76% des professionnels se sont déclarés satisfaits de la fréquentation touristique en Bretagne, soit un niveau inférieur à 2022 (avec 83%) mais similaire à 2019. Les hébergeurs et les professionnels des loisirs s'en sortent mieux que les restaurateurs avec une satisfaction de 78% et 77% contre 66%.

En 2024, la Région poursuivra son soutien à la modernisation ou l'extension des entreprises de ce secteur (hôtels, campings, parcs résidentiels de loisirs et équipements touristiques de loisir).

### → Soutenir le développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographique

En cohérence avec la politique culturelle, la Région poursuivra, en 2024, l'accompagnement des producteurs de cinéma et audiovisuel. Ce soutien intervient via une aide à la stratégie pour les producteurs, afin de permettre le maintien et le développement de l'emploi, le développement des investissements et la capacité des entreprises à rayonner au niveau national et international. Par ailleurs, les prestataires de ce secteur seront soutenus, via le nouveau « Pass transition », pour certaines dépenses d'investissements, de conseil ou pour le recrutement de salariés spécialisés dans les transitions.

### → Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international

L'année 2023 est une année de reprise de l'activité post covid, avec les salons en France et à l'international et un plus grand recours aux VIE, qui ont permis la conclusion d'affaires pour les sociétés bretonnes exportatrices. Dans la droite ligne de la SRTES, la mise en œuvre du chantier « Internationalisation des entreprises », corrélée à la baisse budgétaire engagée sur les missions collectives, ont permis de travailler à l'évolution du « Pass Salon ». Le dispositif renoue avec la cible prioritaire des soutiens régionaux à l'international que sont les entreprises primo-exportatrices. L'année 2024, dans le prolongement des échanges et travaux portés autour des agences régionales que sont BDI et BCI sera axée sur une évolution des soutiens régionaux et le renforcement de l'articulation avec la Team France Export.

### → Accompagner la transition des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives

Entre 2023 et 2024, 150 PME du secteur de l'industrie doivent bénéficier du programme Breizh Fab. Déjà une soixantaine ont intégré la démarche depuis le lancement du nouveau programme en juin 2023. Forts du succès du programme 2018-23, les partenaires, dont la Région qui en est le premier financeur, ont souhaité renouveler ce programme. Cette édition a pour ambition d'aider les industriels à accélérer leurs transitions. Toute entreprise qui sollicite un accompagnement individuel doit préalablement souscrire un auto-diagnostic en ligne sur son niveau de maturité sur les transitions, ainsi que d'un état des lieux sur la transition environnementale pris en charge à 100 %. Le volet collectif du programme est renforcé avec de nombreux temps de sensibilisation liés aux transitions : relocalisation, low-tech, achats responsables, ... De plus, des actions collectives locales dites « défis partagés » seront menées, à l'initiative de porteurs (EPCI, branche professionnelle, ...) afin de constituer une dynamique collective, en complément des accompagnements individuels proposés.

Produit en Bretagne va animer son réseau de plus de 500 adhérents, au travers des différentes commissions mises en place. Outre ses missions traditionnelles relatives à la valorisation des produits et de la culture de Bretagne, le réseau poursuivra sa stratégie visant à inciter les adhérents à s'engager plus fortement en matière de transitions. Depuis 2021, chaque adhérent doit renseigner un rapport sur niveau de maturité en matière de RSE, ce qui permet aussi de collecter les bonnes pratiques en la matière et de renforcer les échanges d'expériences. De plus, une démarche de labellisation « RSE Bretagne 26000 » est proposée, en lien avec l'agence Lucie.

PLATO animera une trentaine de groupes d'entreprises répartis sur la Bretagne pour animer les échanges d'expériences entre dirigeants, et ainsi participer à leur montée en compétences et lutter contre leur éventuel isolement. Ce réseau poursuivra cette dynamique qui fédère plus de 400 entreprises et une cinquantaine de coaches issus de grandes entreprises.

### → Aider les entreprises à se faire accompagner dans leurs transitions

En 2024, le dispositif PASS transitions, lancé en octobre 2023, sera déployé. Cette nouvelle aide à l'investissement accompagne les entreprises jusqu'à 50 salariés pour qu'elles accélèrent leurs transitions (environnementale, sociétale, numérique...). L'entreprise peut être soutenue financièrement pour réaliser un programme d'investissements (ex. production d'énergie photovoltaïque, recyclage/retraitement des eaux...), pour solliciter une prestation de conseil (ex. audit cyber, fresque de l'économie circulaire...) ou pour recruter une personne à temps partagé pour piloter des missions relatives aux transitions (ex. responsable RSE...). Ce dispositif a une durée de validité prévue de 3 ans, mais au regard de la dimension nouvelle des investissements ciblés, un bilan intermédiaire du dispositif sera effectué pour la fin de l'année, afin de caractériser les projets soutenus et d'identifier si des ajustements doivent être effectués.

Un questionnaire « Transitions » sera adressé aux entreprises qui sollicitent une aide à l'investissement. Il constitue un outil de sensibilisation des entreprises qui doivent renseigner quelques données (ex. consommation d'eau, prix de la facture d'électricité, cyberattaques...). Pour la Région, il apportera quelques repères sur la performance extra-financière des entreprises.



## Programme 507

# Economie sociale et solidaire et innovation sociale

## \\ Raison d'être du programme

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente 14,3% des emplois salariés en Bretagne. Après une phase de fragilisation lors de la crise sanitaire, les chiffres à fin 2022 confirment une nouvelle dynamique de croissance des emplois (+0,6 %).

L'économie sociale et solidaire est d'autant plus opportune dans un contexte où les transitions économiques et sociales sont nécessaires pour assurer le développement durable du territoire. Elle constitue une autre façon d'entreprendre, collective avec pour ambition principale l'utilité sociétale (sociale, environnementale). Elle est complémentaire de l'entrepreneuriat « classique » et apporte des solutions innovantes pour une économie plus inclusive, ancrée dans les territoires.

## \\ 2024 en actions

### → Accompagner les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région intervient principalement sur les axes suivants :

#### Le soutien des structures d'accompagnement

La Bretagne se caractérise historiquement par un maillage territorial dense favorisé par un soutien conséquent de la Région depuis des années pour accompagner les porteurs de projets de l'ESS : les 19 pôles de l'ESS, les 4 Tag bzh, les équipes de la Région, France Active Bretagne, la CRESS, l'Urscop, les coopératives d'activité et d'emploi etc. Depuis quelques années émergent de nouveaux acteurs de l'accompagnement avec de nouvelles approches. Une étude de clarification du positionnement de chacun des acteurs sera menée en partenariat avec la Banque des Territoires. L'objectif est de cartographier les compétences existantes, les coopérations possibles et les éventuels « trous dans la raquette ».

Le collectif CRESS/Pôles/Tag est en réflexion depuis un peu plus d'un an sur une réorganisation de ses missions et d'éventuels regroupements ou mutualisations. En effet, l'objectif de mise en place étant désormais atteint, il est important de se questionner sur son fonctionnement, sur les sources d'amélioration possibles pour répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets. Dès 2024, des regroupements, mutualisations sont envisagés sur certains territoires. La stabilisation des missions et de l'organisation est prévue pour 2025. L'objectif est qu'en chaque territoire de la Bretagne, les porteurs de projets aient accès à la même offre de service.

#### Favoriser les coopérations entre ESS et économie « classique »

La Région a souhaité missionner la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) pour mener un travail exploratoire sur certaines filières telles que l'économie maritime ou l'agriculture pour déterminer dans quelle mesure l'ESS peut contribuer à apporter des réponses aux grands défis (et notamment bien sûr les enjeux de transition) auxquels elles sont confrontées. Ce travail sera poursuivi et amplifié en 2024. De même, l'action Traits d'Union, coordonnée par 9 pôles de l'ESS, qui vise à créer des ponts entre les entreprises de l'ESS et les entreprises de « l'économie classique » sur un territoire sera à nouveau soutenue par la Région.

#### La mise en place d'outils d'ingénierie financière

Au second semestre 2023, la Région a adopté un nouveau dispositif de soutien aux entreprises de l'ESS (ESS – projets entrepreneuriaux). Ce dispositif a vocation à accompagner la phase de démarrage d'activité, période souvent fragile pour des projets innovants dont le modèle économique est plus long à se stabiliser. Ce dispositif a montré qu'il répondait à un besoin. Une douzaine de projets ont été accompagnés entre juillet (date de son adoption) et octobre 2023, couvrant des domaines très variés : économie circulaire, inclusion des personnes en situation de handicap, alimentation durable etc. Il sera poursuivi en 2024.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 151 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 266 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Il intervient en complémentarité des dispositifs opérés par France Active Bretagne (alimentés par la Région et la Banque des territoires), des Cigales (finance solidaire), de l'Urscop etc. Le soutien à ces structures sera poursuivi. La Région soutiendra particulièrement le dispositif Booster ESS opéré par France Active Bretagne. Il a pour objectif d'accompagner les entreprises de l'ESS dans leur pilotage financier lors du démarrage et de la montée en puissance de leur activité, étape pendant laquelle elles restent fragiles.

→ **Coopérer à l'échelle des EPCI**

Depuis plusieurs années la Région a noué des relations fortes avec les EPCI et en particulier sur le développement économique à travers un conventionnement spécifique et la mise en place du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ). En 2023, a été créé un club des élu.e.s de l'ESS afin d'avoir un espace d'échange et de coopération et de découvrir des initiatives de l'ESS sur différents territoires pour faciliter la diffusion « des bonnes pratiques ». L'objectif en 2024 est d'organiser quatre rencontres de ce réseau, une par département.

## Programme 508

# Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

## \\ Raison d'être du programme

Dans un contexte d'incertitude économique qui se renforce, au regard notamment des incidences de l'évolution des coûts énergétiques et des crises internationales, les entreprises bretonnes sont confrontées à des mutations accélérées de leur modèle. La résilience est certainement une qualité développée pour nombre d'entre elles au cours de ces dernières années mais la situation globale incite à la vigilance.

C'est dans ce contexte qu'il apparaît encore plus primordial d'accompagner les évolutions nécessaires des entreprises dans leurs projets de transitions environnementales et sociétales.

Ce programme a vocation à accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux filières et clusters ainsi que nos 2 agences positionnées sur les enjeux de développement économiques : Bretagne Développement Innovation et Bretagne Commerce International.

## \\ 2024 en actions

### → Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA) anime un réseau de 200 entreprises agroalimentaires qui représentent plus de 50 000 salariés et près de 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'ABEA anime plusieurs commissions thématiques pour proposer à ses adhérents différents accompagnements et ressources. Au niveau économique, elle organisera les « rencontres économiques et sociales des filières agri-agro bretonnes » avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne. L'ABEA exercera sa mission d'observation de la filière agroalimentaire, notamment à partir d'enquêtes menées auprès de ses adhérents, afin d'assurer une grande réactivité des données collectées. Enfin, elle poursuivra le projet sur l'usine 4.0.

La Région apportera son soutien à la Cellule Economique de Bretagne. Ses travaux contribuent à caractériser les mutations structurelles auxquelles la filière de la construction est confrontée, et à éclairer ses évolutions conjoncturelles.

Il est à noter également la continuité de l'action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique, avec le soutien au cluster Bretagne Aérospace qui a eu comme action essentielle, la co-organisation en 2023 avec BCI, du stand des 32 entreprises bretonnes de la filière présentes au SIAE-Salon du Bourget. La structuration de la filière se poursuivra autour du cluster Bretagne Aerospace et des enjeux de sensibilisation des entreprises du secteur pour la protection de leurs données face aux cyberattaques mais également sur la décarbonation du transport aérien.

La Région apportera son soutien au cluster Bretagne Pole Naval, afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en faveur du développement des entreprises des filières navales, énergies marines renouvelables et oil and gas. Le cluster s'engagera sur la thématique emploi dans la filière, autour de l'organisation du Salon Pro&Mer, ainsi que sur la thématique business grâce au salon Euromaritime à Marseille, en lien avec BCI, qui accueillera 23 sociétés bretonnes et représentera le plus grand stand (231m<sup>2</sup>) jamais réalisé sur ce salon des industries de la mer et de l'économie bleue.

Bretagne Développement Innovation, agence économique régionale, mettra en œuvre son plan d'actions centré sur l'animation de ses GPS (grands programmes stratégiques) ciblés sur les priorités de la SRTES et ses filières prioritaires. Elle renforcera son action en faveur de l'accompagnement des transitions dans l'ensemble de l'économie régionale. Elle poursuit son travail d'identification des potentiels de création d'activité pour les entreprises bretonnes autour de marchés émergents et au regard de nos savoir-faire et actifs locaux. Elle s'appuie pour cela sur ses métiers qui sont ceux de l'animation de filières, d'observation économique avec sa base de données CRAFT, de promotion de l'économie régionale (présence sur les salons) et d'expertise sur les

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

4 855 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 855 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

questions européennes. 2024 verra notamment la déclinaison opérationnelle du Campus Cyber, que BDI animera.

Le lin comme le chanvre offrent des opportunités de diversification pour l'agriculture bretonne et des débouchés multiples dans l'industrie et les services dans une perspective de transformation écologique de l'économie.

La Région, la Chambre d'Agriculture, les acteurs du développement économique, les acteurs associatifs (et notamment l'association Lin et Chanvre) engageront une réflexion et une mise en réseau des acteurs de la filière consacrée au lin et au chanvre, avec comme objectifs une évaluation de leurs besoins et une identification des opportunités de marchés qui se présentent à eux.

De nombreux projets de production, de transformation ou d'innovation sont déjà soutenus par la Région. Cette démarche, dans le cadre d'un partenariat à définir, pourra aboutir vers une structuration de filière et la mise en place de projets collaboratifs.

#### → Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Dans le but d'additionner les forces, depuis 2019, la Région, Bretagne Commerce International, Bpifrance et Business France ont signé un protocole d'accord dans le cadre de la Team France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2024, dans la suite du vote de la SRTES et de l'organisation de Comités Stratégiques de l'Export en Région (CSER) présidés par la Région, sera poursuivie la réflexion sur l'adaptation de la position de la collectivité en matière d'internationalisation ; à travers les missions et le rôle de son agence BCI, notre gamme de dispositifs à l'export, mais également la coordination des différents opérateurs œuvrant pour le déploiement à l'international de nos entreprises bretonnes et le développement d'entreprises étrangères en Bretagne.

#### → Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) déclinera ses actions autour des priorités suivantes :

- Faire du travail un facteur de santé et de performance : sensibilisation autour des risques professionnels, des violences sexistes et sexuelles, TMS dans l'agroalimentaire ;
- Faire du travail un facteur d'inclusion et de développement des connaissances en travaillant sur l'attractivité des métiers, des territoires ;
- Prévention de la désinsertion professionnelles ;
- Favoriser le dialogue social et la qualité des relations sociales : outiller les acteurs du dialogue social, sensibiliser les jeunes au dialogue social.

Les actions menées s'inscriront dans une démarche de réflexion, expérimentation, conformément au positionnement de l'agence. Des efforts seront portés sur la capitalisation des démarches afin que les enseignements des travaux menés bénéficient au plus grand nombre.

#### → Engager les acteurs bretons dans l'économie circulaire et adapter nos dispositifs d'accompagnement

Le travail enclenché pour faire monter en compétence l'ensemble des acteurs du développement économique autour des enjeux spécifiques de l'économie circulaire va être poursuivi. Par ailleurs, une sensibilisation des entreprises et l'adaptation des dispositifs d'aides pour valoriser l'inscription de cette dynamique vertueuse économiquement et environnementalement, seront deux actions importantes de cette année.

## Programme 509

# Agriculture, filière bois et alimentation

## \\ Raison d'être du programme

La récente tempête Ciaran, après la sécheresse de l'été 2022 ont encore confirmé le fait que le secteur agricole est de plus en plus affecté par des épisodes climatiques extrêmes. Le rapport du GIEC « Impacts, adaptation et vulnérabilité » décrit une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes liée au changement climatique : vagues de chaleur, périodes de sécheresse, précipitations intenses.

Au-delà des aléas climatiques, le secteur agricole reste très sensible au contexte géopolitique mondial et principalement à son impact sur le coût des matières premières. Si la France demeure globalement un pays exportateur agricole, notamment grâce aux céréales et au vin, elle est toutefois très dépendante des importations d'intrants et particulièrement des protéines, des engrais et de l'énergie.

La question de la décarbonation de notre agriculture, dans un souci de lutte contre le changement climatique mais aussi de diminution de notre dépendance, est plus que jamais centrale. Il s'agit de favoriser une agriculture compétitive capable de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, aux défis environnementaux et sociétaux. L'agriculture occupe une position spécifique dans la lutte contre le changement climatique, en étant à la fois source de GES et puits de carbone. L'équation est encore plus difficile à résoudre dans un contexte d'inflation, qui renchérit les coûts de production du fait de l'augmentation des approvisionnements et déstabilise les marchés du fait de l'augmentation des prix auprès des consommateurs. Ce dernier phénomène se traduit par un recentrage de l'offre et de la demande alimentaire sur des produits dits bon marché. Cette situation a une incidence très directe sur le marché du Bio, que la Région soutient fortement.

En outre, une accélération de la décapitalisation des cheptels, et particulièrement du cheptel bovin, se confirme alors que les importations continuent de progresser. Cette situation n'est pas sans incidence sur celle des abattoirs et fragilise la place de la Bretagne comme terre d'excellence en élevage.

Dans le cadre du Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles (PLOAA), l'Etat a fixé comme objectif le renouvellement des générations et le renforcement de la souveraineté agricole et alimentaire, tout en relevant le défi de la transition agroécologique. Les acteurs, dont la Région qui en partage les orientations, sont en attente de la déclinaison opérationnelle dudit PLOAA pour s'y associer.

La nouvelle programmation Feader 2023-2027 est désormais engagée en Bretagne. La Région appuie sa politique agricole sur la mise en œuvre du Feader, principalement autour des axes prioritaires suivants : le soutien aux investissements de transition dans le cadre d'Agri Invest, le soutien à l'installation-transmission via le programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA/ Agri Install) et les dispositifs de valorisation du bocage et de la forêt.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

20 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

11 020 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

18 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 130 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## \\ 2024 en actions

### → **Renouvellement des générations en agriculture : déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission, fruit de la concertation des Etats généraux de l'installation-transmission**

La Bretagne doit relever le défi du renouvellement des générations en agriculture. Pour ce faire, la Région oriente son action autour de 6 axes : améliorer la transmission, accompagner l'installation, préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier, attirer et former aux métiers de l'agriculture, territorialiser l'installation-transmission en lien avec les EPCI et développer une stratégie de communication autour de l'installation-transmission.

L'année 2023 a permis d'engager les premières actions liées aux engagements pris lors des Etats généraux de l'installation-transmission (EGIT) et formalisés dans le cadre de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission adoptée en décembre 2022. L'année 2024 va permettre de poursuivre cette déclinaison. La nouvelle Dotation Jeune Agriculteur (DJA), qui accompagne l'installation des jeunes avec une aide unique forfaitaire de 22 000 €, est désormais opérationnelle. Le prêt d'honneur Brit agricole, dorénavant ouvert à toutes les filières, a été renforcé et le soutien aux porteurs de projets de plus de 40 ans revu à la hausse. Par ailleurs, pour faciliter le début d'activité, la Région apporte son soutien aux investissements aux jeunes agriculteurs. Un porteur de projet bénéficiaire des aides à l'installation pourra solliciter une aide à taux bonifié de 15% dans le programme Agri Invest (ancien PCAEA) lors des premières années de son installation.

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets, la Région souhaite s'appuyer sur les Points Accueil Formation-Installation-Transmission territoriaux, mais aussi sur des comités installation composés d'acteurs professionnels experts des questions d'installation, capable de valider et d'orienter les projets des futurs agriculteurs. Le Comité Régional Installation-Transmission reste l'instance de gouvernance de la politique installation-transmission.

Le plan d'attractivité des lycées publics a été adopté en session de décembre dernier ; la Région va engager un plan de soutien aux investissements dans les exploitations des lycées agricoles. 2024 sera aussi l'année d'un travail en vue d'une nouvelle contractualisation avec le réseau de l'enseignement agricole privé.

La transmission des exploitations est un autre enjeu fort du renouvellement des générations. Aussi, la Région va mettre en place en 2024 le diagnostic Agri Transmission qui constituera une analyse complète de l'exploitation et de son potentiel de reprise.

Par ailleurs, en s'appuyant sur un partenariat rénové avec la Safer, la Région va décliner de nouvelles actions sur le foncier, notamment un dispositif de constitution de réserves foncières dites de restructuration parcellaire dédiées aux échanges fonciers. Cet outil expérimental se doit d'être déployé au plus près des territoires, de manière coordonnée avec les EPCI.

### → **Soutenir les investissements de transition dans les exploitations agricoles**

Le nouveau dispositif Agri Invest est désormais engagé. Il accompagne les transitions et la modernisation des exploitations agricoles. Son objectif est de permettre à l'agriculture bretonne de rester compétitive, tout en s'adaptant aux enjeux de la transition agroécologique : réduction de l'utilisation des intrants, production d'énergie, diminution des GES, amélioration des conditions de travail, renforcement de l'autonomie alimentaire.

Pour bénéficier des soutiens au titre des investissements productifs, les agriculteurs s'engagent dans des Contrats de Transition Agroécologique (CTAE). Cette démarche de progrès, articulée autour de trois compartiments (eau, carbone-climat, et biodiversité) permet de reconnaître et de valoriser les engagements de l'exploitation agricole dans la transition agroécologique.

De plus, la Région poursuivra son soutien aux investissements agri environnementaux déployés par les CUMA et les ETA.

Enfin, lors de la commission permanente du 4 décembre 2023, les élus régionaux ont voté une enveloppe de soutien exceptionnelle pour la reconstruction des serres froides endommagées par la tempête Ciaran ; la Région mobilisera cette enveloppe en articulation avec les aides de l'Etat pour accompagner la reconstruction et éviter des cessations d'activité de producteurs.

### → **Le Plan Breton pour l'Arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois et du bocage**

Elément essentiel de la campagne bretonne, l'arbre occupe une place particulière dans notre région. Au cœur des défis des transitions climatiques, énergétiques et écologiques, il est un outil indispensable face aux enjeux de la biodiversité, de la gestion de l'eau, de la tenue des sols mais il représente aussi un enjeu économique... Lors de la session de décembre 2023, la Région a adopté un Plan Arbre proposant la mise en place d'actions complémentaires à l'action conduite depuis 5 ans.

Ainsi, le programme Breizh Forêt-Bois encourage la plantation forestière par boisement de friches agricoles ou transformation de peuplements pauvres ; ce programme est renforcé et enrichi d'un 3ème volet dit « Amélioration ». Ce nouveau dispositif a vocation à accompagner les propriétaires forestiers à faire évoluer de manière progressive des

boisements peu productifs en futaies de qualité, à partir d'une palette diversifiée d'interventions sylvicoles douces et ciblées (éclaircies, élagage, dépressage, cloisonnements, tailles de formation, ...).

Par ailleurs, l'été 2022 a souligné le fait que la Bretagne n'est pas à l'abri d'épisodes de sécheresse et de risques d'incendie. La Région poursuivra son engagement dans l'accompagnement des collectivités et des propriétaires privés pour la mise en place d'équipements DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies).

De plus, la mobilisation du bois des forêts bretonnes ne peut avoir lieu que si des infrastructures suffisantes existent et permettent d'accéder à la ressource. De surcroît, une forêt bien desservie limite l'impact que l'exploitation aura sur le sol, en limitant le passage des engins sur un espace réduit. La Région Bretagne soutient l'amélioration des dessertes forestières privées et publiques.

Enfin, afin de densifier et de pérenniser le bocage breton, la Région agit en faveur de sa protection, de sa gestion durable et de sa valorisation. En ce sens, le nouveau dispositif Breizh Bocage conserve les fondamentaux du programme qui ont démontré leur efficacité (plantation, soutien à l'animation, suivi des évolutions du bocage) et renforce les volets gestion et valorisation. Ces derniers sont en effet essentiels pour répondre à une meilleure intégration du bocage dans le système de production agricole et de sa pleine participation à la transition agroécologique des fermes en Bretagne. Dans le cadre de la nouvelle programmation Feader, le programme Breizh Bocage renforcé est désormais ouvert à la maîtrise d'ouvrage individuelle pour les travaux bocagers.

### → Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : déclinaison du plan d'accompagnement pour l'agriculture biologique

L'accompagnement au changement de système via les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) dont les MAEC forfaitaire pour la réduction des produits phytosanitaires et les aides à l'Agriculture Biologique (AB) constituent des leviers majeurs et essentiels pour accompagner les transitions et sécuriser le revenu des agriculteurs. L'Etat a désormais la responsabilité des MAEC surfaciques, il lui appartient donc de répondre à la forte mobilisation des agriculteurs bretons dans ces mesures de transition agroécologique. De son côté, la Région, dans le cadre de son action sur les Bassins Versants Algues Vertes, souhaite poursuivre son engagement volontariste dans l'accompagnement des MAEC.

De fait, la nouvelle MAEC forfaitaire « Réduction de l'utilisation de phytosanitaires » est désormais effective et sera ouverte en 2024. Aussi, les MAEC « Protection des Races Menacées » et « Apiculture » seront pilotées par la Région et reconduites, cette dernière assurant un rôle central dans la mise en œuvre du futur Plan pollinisateur. Enfin, dans le contexte de déprise de l'élevage herbager, un soutien ponctuel supplémentaire sera apporté pour abonder d'un million d'euros le budget des MAEC système surfaciques en 2024.

Enfin, dans un contexte de croissance ralentie, de difficultés liées à la crise énergétique et de possibles déconversions, la Région déclinera un Plan Bio 2024-2027. A travers celui-ci, elle réaffirme ses engagements en faveur de l'agriculture biologique (AB). Elle poursuivra ainsi son accompagnement auprès des acteurs de la filière bio notamment à travers les aides à l'investissement, l'innovation, la promotion et le développement des circuits de proximité. En 2024, il sera proposé d'ouvrir la mesure maintien en Agriculture Biologique.



## Programme 510

# Pêche, aquaculture et développement maritime

## \\ Raison d'être du programme

Le programme 510 est l'outil principal de financement de la politique maritime intégrée de la Région : il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation...), il est le support de certaines actions de politique maritime intégrée (éducation à la mer, sécurité maritime, etc.) et appuie la mise en œuvre transversale de cette politique avec les autres actions régionales intervenant dans le champ maritime.

De nombreuses actions de ce programme viennent directement cofinancer des dossiers mis en œuvre à travers le programme FEAMPA. Ainsi, sur les 12,8 M€ d'autorisations de programme et d'engagement, 56 % sont fléchés en contrepartie du FEAMPA.

La Politique Régionale Mer et Littoral (PRML) a été adoptée par la Région lors de la session d'octobre 2023. Cette PRML affirme l'ambition maritime de la Région ainsi que les priorités retenues : renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne, garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients et enfin faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons. Cette politique a vocation à se décliner de manière concrète en feuilles de route, dont celle en faveur du transport maritime propulsé par le vent, levier prometteur de décarbonation et filière économique d'avenir votée lors de la session de décembre 2023.

En 2024, d'autres feuilles de route seront proposées en déclinaison de la PRML. La feuille de route filières halieutiques précise l'ambition régionale pour accompagner les filières et leur transition.

Les feuilles de route trait de côte et éducation à la mer mises en œuvre dans le cadre de ce programme seront également proposées en 2024.

## \\ 2024 en actions

### → La montée en puissance du FEAMPA 2021-2027

L'année 2023 a permis d'achever la programmation du FEAMP 2014-2020 et le paiement aux bénéficiaires, avec un excellent taux de réalisation, estimé à 94% à ce jour.

Le programme FEAMPA a été lancé en 2023, avec le dépôt des premiers dossiers complets de demande d'aide sur le nouveau système d'information régional dédié (AIDEN). La CORSPA, commission de sélection, s'est réunie à plusieurs reprises en 2023 et a programmé les premiers dossiers, notamment en faveur de l'installation de jeunes pêcheurs. En 2024, la sélection et la programmation des dossiers va s'accélérer. Le déploiement de l'organisation opérationnelle et notamment des outils informatiques va se poursuivre, ainsi que l'animation pour faire connaître les dispositifs et l'accompagnement au montage des projets pour les futurs bénéficiaires.

### → La feuille de route halieutique

La PRML sera déclinée en 2024 dans une feuille de route halieutique. Cette dernière sera évolutive et opérationnelle : chaque fiche-action pourra être complétée si nécessaire et de nouvelles fiches-actions pourront être engagées en tant que de besoin. Cette feuille de route est élaborée en concertation avec les partenaires professionnels régionaux. Les six axes d'intervention seront : agir pour le renouvellement de la flotte et une accélération des transitions énergétiques des filières, pour une filière limitant son impact environnemental par une gestion durable des ressources et des milieux et s'adaptant aux modifications écologiques de son milieu, pour l'emploi, l'attractivité des métiers, la mixité et les conditions de travail, pour une optimisation de la première mise en marché et la valorisation des produits, renforcer l'organisation collective à l'échelle régionale et consolider la place de la Bretagne aux niveaux national et européen par une

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

6 554 200 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

6 210 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 285 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 858 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

gouvernance renforcée et clarifiée et enfin favoriser une communication positive sur les filières.

Elle sera mise en œuvre concrètement à travers les mesures du FEAMPA, ainsi que par la mobilisation de financements régionaux. La Région soutiendra ainsi l'accompagnement des armements fragilisés, la transition des flottes, l'aide à la création d'entreprises de pêche, les investissements à bord des navires dont la remotorisation. Seront également soutenus l'installation et la transmission des entreprises aquacoles, les investissements des entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la mer, les investissements dans les ports de pêche, ainsi que l'innovation. Les projets de développement local littoral seront accompagnés à travers le volet territorial du FEAMPA (Développement Local mené par les Acteurs Locaux – DLAL).

### ►►► Gouvernance des guichets national et régional innovation du FEAMPA

À la suite du transfert de gouvernance de l'innovation FEAMPA aux régions, la Région Bretagne pilote, gère et anime deux guichets : le Guichet régional (5,76 M€ pour la Bretagne sur la période) et le Guichet national (14,15 M€). Elle préside les instances de concertation mises en place. Les guichets national et régional fonctionnent par un système d'appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, en vue de quatre objectifs : renforcer les activités de pêche durables, contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques en limitant l'impact des engins de pêche, promouvoir les activités aquacoles durables et la commercialisation transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Les premiers appels à projet et à manifestation d'intérêt ont été lancés en 2023.

### → Volet territorial du FEAMPA - Animation du réseau des GALPA

Volet territorial du FEAMPA, le DLAL est un outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires. En 2023, des conventions ont été signées entre la Région et 8 Groupes d'Actions Locales Pêche et Aquaculture (GALPA), qui bénéficieront du DLAL FEAMPA en Bretagne sur la période 2021-2027. Pour mettre en œuvre leurs stratégies en faveur de l'économie bleue, les territoires bénéficient d'une enveloppe totale FEAMPA de 8 millions d'euros, à laquelle s'ajoute un montant équivalent correspondant à la contrepartie publique, principalement apportée par les crédits régionaux. La Région organisera en juillet 2024 à Saint-Malo, les rencontres nationales avec l'ensemble des territoires du littoral français.

### → Définition d'une stratégie en matière de gestion du trait de côte

L'adaptation aux effets du changement climatique est un enjeu d'importance sur le trait de côte breton. La loi Climat et résilience de 2021 a prévu des mesures destinées à faciliter l'adaptation des territoires littoraux à l'érosion côtière, et a défini un nouveau cadre en matière de gestion du trait de côte, dont la mise en œuvre s'appuie au niveau national sur la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (actuellement en révision), au niveau régional sur le SRADDET et au niveau local sur des stratégies de gestion intégrée du trait de côte à l'échelle des intercommunalités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Une stratégie dédiée viendra préciser en 2024 les orientations de la PRML adoptée en 2023, en lien avec la Conférence régionale mer et littoral.

### → Gouvernance et soutien aux acteurs bretons

Les coopérations avec nos partenaires européens notamment celtiques seront poursuivies. Par ailleurs, la Région maintiendra son investissement dans le dialogue avec la Commission européenne autour des évolutions de la politique communautaire des pêches. Elle s'engage notamment au sein de la Conférence des Régions Périphériques Maritime (CRPM), dont elle assure la présidence pour deux ans. Enfin, elle co-anime la Conférence Régionale Mer et Littoral, lieu d'échange, de réflexion et d'action de l'ensemble des acteurs bretons de la mer et du littoral, activement impliquée dans les circuits de décision nationaux (en particulier sur les EMR).

Enfin, la Région soutiendra en 2024 les acteurs bretons du littoral. Les conventions pluriannuelles signées en 2023 avec Breizhmer et la Société Nationale de Sauvetage en Mer seront déployées.

La Région cofinancera également les investissements du Syndicat Mixte Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille (SMPPC), dans le cadre de Plan Pluriannuel d'Investissement. A travers l'animation du Groupement Inter Portuaire Pêche de Bretagne et l'appui au GIE, elle poursuit la réflexion pour une organisation régionale des ports de pêche.

### ►►► Energies marines renouvelables

La mise en œuvre de la feuille de route « EMR » de la Région Bretagne se traduit en 2024 par un renforcement des actions d'accompagnement de la CRML et de son groupe de travail technique « EMR » afin de produire une contribution bretonne à l'exercice de planification de l'éolien en mer mené par l'Etat dans le cadre de la massification de déploiement de l'éolien en mer. Il est également programmé de renforcer la communication et la pédagogie auprès du public jeune breton notamment.

## Programme 511

### Ports

#### \\ Raison d'être du programme

La Région Bretagne est propriétaire de 5 ports de commerce (St Malo, St Brieuc, Roscoff, Brest, Lorient) qui contribuent à l'approvisionnement du territoire par voie maritime, permettant ainsi aux entreprises bretonnes de gagner en compétitivité et de réduire leur impact environnemental par l'utilisation d'un mode de transport massifié. Le programme budgétaire portuaire comporte ainsi des crédits visant à entretenir et moderniser les infrastructures maritimes permettant cette activité logistique, et visant à soutenir tout investissement de nature à améliorer la performance logistique et environnementale de l'activité portuaire.

La Région est également propriétaire de 5 ports de construction-réparation navale (Lorient, Concarneau, Brest, St Brieuc, St Malo) qui accueillent sur leurs terres-pleins un écosystème complet d'entreprises industrielles dont le savoir-faire positionne la Bretagne en pointe sur des segments de la filière (ou filières connexes) en plein essor : transport vélique, course au large, technologies numériques embarquées, EMR, etc. Le programme budgétaire comporte notamment des crédits permettant d'assurer la mise à disposition d'outils de mise à sec indispensables à l'existence de ces entreprises sur notre territoire, toujours avec le souci d'une performance industrielle et environnementale élevée.

La filière halieutique est accueillie sur différents ports régionaux, et en particulier, la Région est l'autorité portuaire de 6 halles à marée (St Malo, Roscoff, Brest, Concarneau, Quiberon, Lorient). Elle en soutient les exploitants en accompagnant les opérations de modernisation et les actions en faveur de l'environnement.

Enfin la Région est propriétaire d'une quinzaine de ports polyvalents (pêche, plaisance, desserte des îles, tourisme, etc.). Dans ces ports, elle s'assure de la pérennité des infrastructures maritimes et de la qualité des services offerts aux usagers avec une attention particulière à la mission de continuité territoriale pour les îliens.

#### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

182 725 300 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

5 287 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

99 508 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 062 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

#### \\ 2024 en actions

##### → Déployer la stratégie portuaire régionale

La stratégie régionale portuaire, adoptée en session plénière d'octobre 2023, se déploiera dès 2024 et 2025 sous la forme de plans d'actions déclinant de manière territorialisée les grands enjeux en matière de coopérations portuaires, de gouvernance ou de transitions portés dans la stratégie, sur chacun des 21 ports régionaux. En 2024, seront notamment déclinés les plans d'action des ports de Lorient, de Roscoff, du Légué ou de Concarneau.

##### → Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région est propriétaire d'un vaste patrimoine bâti situé dans les zones industrialo-portuaires. Si ce patrimoine est largement concédé, la Région reste responsable de la conservation de certains éléments de patrimoine. En 2024, la Région poursuivra sa veille sur les opportunités d'achat de grandes parcelles notamment, en lien avec les orientations des plans-guides d'aménagement (ex Concarneau...).

##### → Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

La structuration progressive d'une politique patrimoniale des ouvrages portuaires a d'ores et déjà permis d'objectiver les priorités des opérations de maintenance à conduire en 2023. C'est ainsi que des opérations récurrentes seront menées sur les quais en maçonnerie notamment. Au-delà de ces opérations généralistes, qui mobilisent des moyens d'études importants, des opérations plus ciblées seront également diligentées. A Brest, les études de réparation du quai Malbert seront engagées.

A Saint-Malo, côté plaisance, le démarrage des travaux de reconstruction du bureau du Port Vauban sera un marqueur fort de l'année, comme la reprise des études de dragage du port des Sablons en lien avec la reprise en gestion de ces ports par Bretagne Plaisance. A l'arrêt depuis une décennie, la forme de radoub sera réhabilitée pour permettre la construction d'ouvrage maritime (embectage de l'écluse). L'écluse du Naye fera l'objet d'une opération importante de sécurisation et les premiers diagnostics de sa grande rénovation seront lancés. Les études de conception se poursuivront sur la rénovation du quai de Terre-neuve, incontournable pour le développement du segment course au large.

A Lorient, sera lancée la 1<sup>ère</sup> phase d'inspection des quais de Kergroise afin de déterminer les études complémentaires à mener pour élaborer et planifier le programme de réhabilitation lourd à envisager pour assurer la pérennité des ouvrages

L'effort de maintenance dans les îles sera par ailleurs poursuivi, notamment à Batz –avec la réparation de l'estacade pour la desserte maritime avec Roscoff. La Région poursuivra également ses actions en faveur d'une amélioration constante des techniques de suivi des pathologies des ouvrages.

### → Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

A Brest, la consolidation du polder marquera la fin du chantier du projet de développement du port, avec un achèvement et une livraison finale du terminal EMR pour mi-2027. Le projet de nouvelle gare maritime à Brest entrera en phase d'études en 2024 sur les volets du bâtiment et des infrastructures avec le recrutement des maîtrises d'oeuvre, en vue d'un démarrage des travaux en 2026. Des premiers travaux de rejointoiement des quais historiques du premier bassin démarreront dès 2024.

#### ▶▶▶ le Projet du Terminal du Naye à Saint-Malo

A Saint-Malo, les procédures règlementaires sur le projet de modernisation du terminal du Naye se poursuivront en 2024, avec l'instruction du dossier d'autorisation environnementale, des permis de construire et d'aménager et la notification du projet auprès de la commission européenne au titre des aides d'Etat. Les procédures régionales de commande publique seront également lancées afin de désigner les entreprises de travaux pour les différents volets du projet (travaux de dragage, d'ouvrages portuaires, d'aménagement de terre-plein et de bâtiments). Les travaux s'étaleront de 2025 à 2027 pour cette première phase.

Plusieurs autres projets de développement des fonctionnalités des ouvrages à l'occasion de grosses réparations seront à l'étude en 2023 : quai de Terre-Neuve à St Malo pour développement de la réparation navale du pôle Jacques Cartier, 1<sup>er</sup> éperon à Brest pour améliorer la desserte de Molène et Ouessant, réhabilitation d'un appontement à Lorient pour accueillir les navires de servitude EMR, réaménagements de terre-pleins et voiries sur les îles pour améliorer la gestion des flux passagers, lancement d'études complémentaires pour la protection du port du Conquet, etc...

L'année 2024 sera également consacrée à la recherche de méthodes innovantes pour le suivi des pathologies d'ouvrages.

### → Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

En 2024, la Région accompagnera la mise en œuvre du nouveau contrat de concession unifié pour les activités commerce, réparation navale, énergies marines renouvelables et activités tournées vers les transitions énergétiques et la décarbonation, conclu avec la SPBB pour les 40 années à venir.

Les clôtures de contrats de concession seront accompagnées de nombreux flux financiers (Brest, Saint-Malo). La Région préparera les nouveaux contrats de concession sur un grand nombre de ses ports ; la SPL Bretagne Plaisance poursuivra sa structuration pour intégrer les concessions plaisance du bassin malouin.

Par ailleurs, l'engagement soutenu de la Région au travers de syndicats mixtes portuaires se traduira notamment par la poursuite de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman.

Après une première expérimentation au port de Le Palais, la Région engagera des études tarifaires avec d'autres ports candidats, destinées à mettre en place une trajectoire de développement de recettes permettant de prendre en charge leur PPI.

La Région engagera également des études relatives aux changements climatiques dans les ports, à des réflexions tarifaires valorisant un meilleur partage de la valeur avec les usagers, et conduira également des études économiques sectorielles.

La Région Bretagne soutiendra par ailleurs les plans d'investissement des concessionnaires pour moderniser les outillages et accompagner la nécessaire mutation de l'offre de services portuaires, à l'exemple du remplacement de la porte de la cale sèche de Concarneau, équipement indispensable à l'activité construction réparation navale du port, dont la Région sera le principal financeur.

**→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

Dans le droit fil de sa stratégie portuaire, la Région lancera en 2024 des études socio-économiques et des études relatives aux effets du changement climatique, permettant de mieux orienter ses investissements futurs sur les ports.

Elle poursuivra les actions lancées en 2023 en matière transition énergétique tels le projet d'installation d'une station de distribution d'Hydrogène pour les navires assurant la desserte de l'île d'Arz à Vannes, et la mise en œuvre de la stratégie photovoltaïque pour les ports ; la Région lancera également des études visant à remettre en état les voies de services portuaires à Lorient et Brest, et les études de développement concernant la production houlomotrice dans les ports.

La Région accompagnera les concessionnaires et exploitants portuaires dans les démarches de certification environnementale performantes permettant de développer des modes d'exploitation sobres en eau et électricité ; et facilitant la maîtrise et la réduction des déchets et effluents (à l'exemple de la démarche « ports propres » destinée initialement à la plaisance, qui sera également encouragée pour les autres activités portuaires afin limiter leurs impacts sur leur environnement).

Plusieurs actions en matière de promotion de la biodiversité sur les ports seront mises en œuvre, telles la définition d'indicateurs pour surveiller la qualité de l'eau dans les bassins du port de Saint-Malo, ou la mise en fonctionnement opérationnel de la passe à poissons construite au port du Légué.





RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | X [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---